

Nature de la peine	Délai	Point de départ
Amende de police (maximum 25 EUR)	1 an	Date du jugement ou de l'arrêt rendu en dernier ressort ou jour où le jugement rendu en 1er ressort n'est plus susceptible d'appel ou d'opposition ⁽⁷⁾
Amende correctionnelle principale ou accessoire à une ou plusieurs peines d'emprisonnement ne dépassant pas 3 ans chacune (26 EUR et plus)	5 ans	Idem
Amende correctionnelle accessoire à une peine d'emprisonnement de plus de 3 ans (26 EUR et plus)	10 ans	Idem
Amende accessoire à une peine criminelle (26 EUR et plus)	20 ans	Date du jugement ou de l'arrêt (même par contumace)
Amende prononcée avec sursis simple ou probatoire révoqué de plein droit	Suivant la nature de la peine prononcée avec sursis	Le même que celui de la peine prononcée pour la nouvelle infraction
Amende prononcée avec sursis probatoire révoqué pour non observance des conditions	Suivant la nature de la peine prononcée avec sursis	Date de l'arrêt de révocation ou jour où le jugement de révocation n'est plus susceptible d'appel
Résultant d'une mesure de grâce	Suivant la nature de la peine substituée sans pouvoir dépasser la date à laquelle aurait été prescrite la peine initiale	Le jour de la notification de l'arrêté de grâce à l'intéressé